



HAL
open science

De la traite à la conquête coloniale dans le haut-Sénégal: l'État soninké du Gajaaga de 1818 à 1858

Monique Chastanet

► **To cite this version:**

Monique Chastanet. De la traite à la conquête coloniale dans le haut-Sénégal: l'État soninké du Gajaaga de 1818 à 1858. Cahiers du Centre de Recherches Africaines., 1987, Contributions à l'histoire du Sénégal, 5, p. 87-108. halshs-02264645

HAL Id: halshs-02264645

<https://shs.hal.science/halshs-02264645>

Submitted on 7 Aug 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Octobre 1987

CAHIERS DU C.R.A.

n° 5

CONTRIBUTIONS
À L'HISTOIRE DU SÉNÉGAL

sous la direction de Jean BOULÈGUE

Numéro édité avec le concours
de la Mission de la recherche du ministère de l'Éducation nationale

Édition AFERA

Diffusion KARTHALA
22-24 boulevard Arago
75013 Paris
tél. 43.31.15.59

ISSN : 0291 - 2848

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire
N° : 34952 ex 1
Cote : B M

158

**DE LA TRAITE À LA CONQUÊTE COLONIALE
DANS LE HAUT SÉNÉGAL :
L'ÉTAT SONINKE DU GAJAAGA DE 1818 À 1858***

Monique CHASTANET **

Dès le début du XVIII^e siècle, la France a implanté un comptoir fortifié au Gajaaga, État soninke du haut Sénégal, carrefour commercial de la Sénégambie, du plateau manding et du Soudan nigérien, relié aux pistes transsahariennes. Le commerce y fut prospère jusqu'au moment où la France dut céder à l'Angleterre ses établissements du haut fleuve en 1759.

Après avoir recouvré ses possessions au Sénégal par le traité de Paris de 1814, la France fonda en 1818 un poste fortifié dans le village soninke de Bakel, qui devint la principale base de son commerce avec l'intérieur du pays. Elle mit en place un nouveau système commercial reposant sur la gomme, l'or et l'ivoire tandis que la traite des esclaves se poursuivait clandestinement. Pour défendre les intérêts du commerce, les autorités françaises multiplièrent leurs interventions diplomatiques et militaires et, en 1855, le gouverneur Faidherbe déclencha l'offensive contre les partisans d'El Haaj Umar. Le traité du 19 août 1858, qui cédait à la France le territoire situé entre Bakel et la Fallemme et plaçait les villages en aval du poste sous protectorat français, marquait la fin de l'intégrité territoriale du Gajaaga.

Si, jusqu'à cette date, le pouvoir était resté aux mains des autorités africaines, il avait subi néanmoins une progressive désintégration sous l'effet des nombreux conflits suscités et entretenus par le commerce français, à l'intérieur du Gajaaga et dans ses relations avec les États voisins. Bien avant la conquête, l'expansion française s'est traduite par l'importance croissante du commerce, par le démantèlement des institutions politiques et par l'évolution des rapports entre l'aristocratie guerrière et les commerçants islamisés.

(*) Résumé d'un mémoire de maîtrise préparé sous la direction de M. Y. Person en 1976 (cf. Mémoire, annexe pp. I-XV pour les sources et la bibliographie).

(**) Chargée de recherche à l'ORSTOM.

I. LE GAJAAGA AU DÉBUT DU XIX^e SIÈCLE.1. *Territoire et peuplement.*

L'ancien État du Gajaaga, actuellement partagé entre le Mali et le Sénégal, s'étendait au XIX^e siècle sur la rive gauche du fleuve, de Gande à Kenyu, et se composait de deux provinces, le Gooy et le Kanmera (cf. carte 1). C'est l'État le plus occidental de l'aire de peuplement soninke sahélo-soudanienne, sans parler des lignages émigrés au Fuuta Tooro, en Gambie et en Guinée, qui ne constituèrent pas d'entités politiques propres. Le peuplement soninke de la vallée du Sénégal s'est fait progressivement depuis le premier millénaire à partir de différents foyers sahélo-sahariens dont le Wagadu, processus que pourrait occulter la place prédominante du Wagadu dans les traditions d'origine (1). Plusieurs vagues se succédèrent, liées au commerce ou à des crises politiques. La haute vallée était une région attractive par sa relative fertilité et par ses ressources en fer et en or. Entre le VIII^e et le XI^e siècle, les Bacili originaires de Sokolo, à l'ouest du delta intérieur du Niger, imposèrent leur domination aux Soninke « Gaja » qui occupaient le haut fleuve. Après avoir vaincu leur résistance, les nouveaux chefs politiques conclurent des alliances avec les autochtones et les différentes familles soninke, guerrières et maraboutiques, qui les avaient suivis dans leur migration. Au XVI^e siècle, des Wolof et des Fulbe s'implantèrent dans la région en créant de nouveaux villages et s'intégrèrent à la société soninke. Le Gajaaga s'étendait alors sur les deux rives du Sénégal et incluait les territoires du Jonboxo, du Hayre et du Bundu.

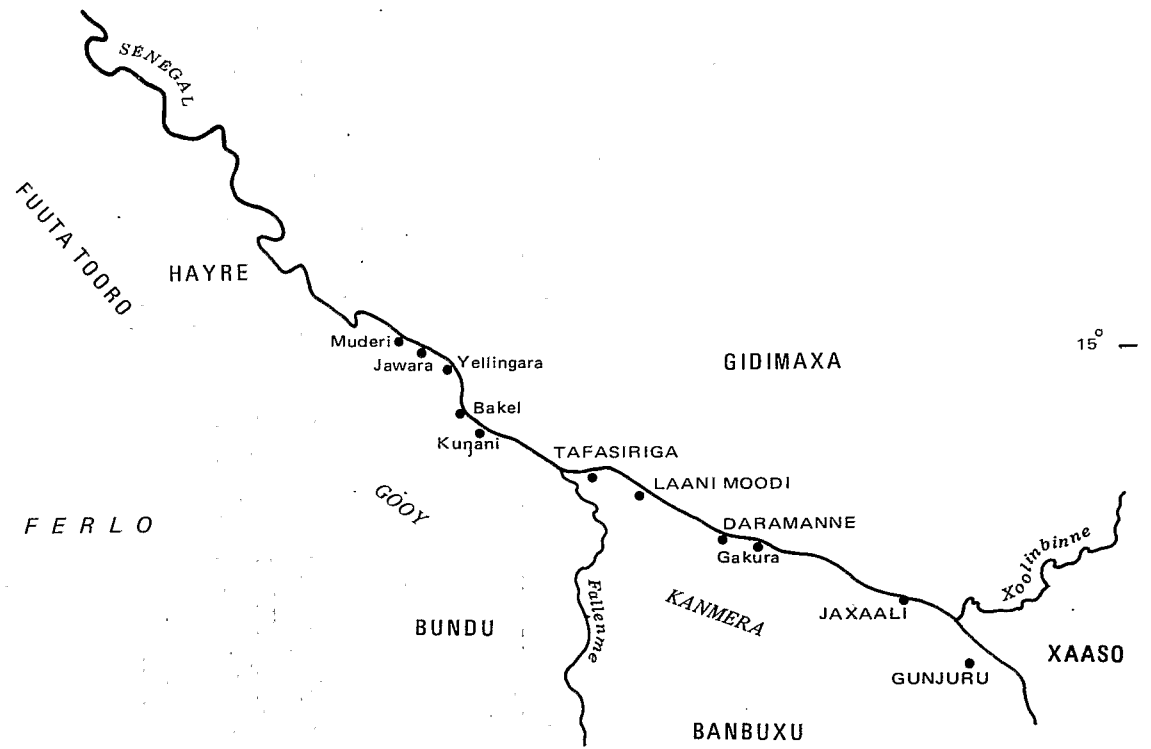
A la fin du XVII^e siècle, il fut amputé de certaines régions avec la constitution de l'État du Xaaso et du Bundu. Le Hayre et la rive droite du fleuve furent concédés à des Soninke du Gidimaxa, émigrés du Tagant et de l'Asaba. Au début du XVIII^e siècle, il fut victime des raids des Ormans, troupes du roi du Maroc appelées par leurs alliés maures, qui s'opposèrent en vain aux nouveaux circuits commerciaux mis en place par la traite atlantique. Quelques années après, le Gajaaga, réduit aux provinces du Gooy et du Kanmera, devint tributaire du Xaaso et subit les expéditions des Bambara Masasi du Karta. Les Bacili, divisés par des conflits internes, ne purent résister à ces pressions. Dans leur lutte pour le pouvoir central, les différents lignages s'en firent même le jouet, en recherchant l'alliance de puissances voisines, moyennant le paiement d'un tribut ou des concessions de terres. Le commerce européen exacerba ces conflits en créant de nouvelles sources de rivalité.

2. Organisation sociale.

Une société hiérarchisée.

La société soninke se prête à plusieurs grilles d'analyse. L'une fait apparaître l'opposition entre libres, *hooro*, et esclaves, *komo*. Une autre distingue trois groupes endogames : les *hooro*, au sens de « nobles » ou « supérieurs » cette fois, les *nyaxamalani*, leurs clients, et les *komo*. Mais les clients sont aussi des *hooro* au premier sens du terme puisqu'ils sont libres. Les *hooro*, au sens de « nobles », constituent le groupe dominant et sont hiérarchisés selon des statuts sociaux et des fonctions socio-politiques. D'autres clivages les structurent aussi, comme l'opposition entre animistes, *toori gumu* (porteurs de tresses), et musulmans, *moodini*, ou encore celle entre autochtones, *debi n renmu*, et étrangers, *riyaano*. Il en résulte un jeu complexe de rapports sociaux. Au sommet de la hiérarchie, se trouvent les Bacili régnants et les branches de cette famille exclues du pouvoir. Les notables se composent principalement des *mangu*, alliés politiques et militaires, des chefs de village, des maîtres de la terre et des marabouts. Les *hooro* tenus à l'écart des fonctions politiques et du contrôle des terres se trouvent surtout parmi les étrangers ou « métèques », toujours considérés comme tels malgré leur assimilation au milieu soninke (2). Certains groupes socioprofessionnels demeurent assez marginaux : les pêcheurs, *subalbe*, et les éleveurs peuls, *fullu*, chargés des troupeaux villageois.

Les *nyaxamalani*, qui dépendent des *hooro* pour leur subsistance en l'échange de biens et de services, sont hiérarchisés selon leurs activités : traditionnistes (*geseru* et *jaaru*), forgerons (*tago*) et cordonniers (*garanko*). Leur prestige dépend aussi du statut de leur « patron ». Les *komo* sont doublement hiérarchisés en fonction de leur degré de servitude et du statut de leur maître, *hoore*, *nyaxamala* ou *kome*. Les *jonkurunko* occupent une place privilégiée : dépendant collectivement d'une famille de *hooro*, ils gardent leur patronyme et des droits sur leur descendance. Redevables en services, ils jouent le rôle de percepteurs, d'émissaires, de chefs militaires... Mais en tant qu'esclaves, ils ne peuvent épouser que leurs semblables ou des affranchis, *du bagandi komo*. Les autres esclaves appartiennent individuellement à un maître, sont considérés comme des choses, des « biens debouts », et n'ont pas de filiation reconnue (les enfants « suivent leur mère », alors que la société soninke est patrilinéaire). Parmi eux, les *soxo komo*, qui cultivent et fond des travaux domestiques, sont le plus souvent « nés dans la maison » et ont une condition un peu moins précaire que les esclaves de traite, *komo n riyaano*.



GUNJURU marabouts chefs de village
 Gakura présence de marabouts



15° —
 14° N —

Carte 1 – Villages maraboutiques au Gajaaga (XIXe siècle).

Les familles maraboutiques.

La plupart des villages du Gajaaga occupent une fonction socio-politique ou religieuse particulière, ce qui est original par rapport aux autres « pays » soninke qui présentent une organisation villageoise plus homogène. Ainsi peut-on distinguer des villages de Bacili régnants, de *mangu*, de marabouts et de *jonkurunko* (Gande, Golmi...). Cette « dominante » n'exclut pas cependant une grande diversité dans leur composition sociale. Aux XVIIIe et XIXe siècles, les villages maraboutiques ont suscité l'intérêt des voyageurs, certains allant jusqu'à parler d'une « république » de marabouts (3). En fait, tout en conservant une certaine autonomie, ces communautés ne vivaient pas à l'écart de la société du Gajaaga (cf. carte 1).

On retrouve partout, en milieu soninke, la coexistence d'une aristocratie guerrière animiste et de familles maraboutiques, socialement inférieures mais très influentes. Leur place est particulièrement importante au Gajaaga du fait de l'ancienneté de leur implantation et de leur rôle économique dans le commerce à longue distance. Les *moodini* sont liés par un rapport d'obligation à une famille guerrière : ils constituent sa *xabiila* (4) à côté d'alliés politiques et militaires et de clients. Chargés de la toilette des morts, ils jouent aussi le rôle de conseillers auprès de cette famille contre le don d'une aumône annuelle et du « *muude* de la soif » (5) à la fin du mois de jeûne. Leur connaissance du Coran et son utilisation magique leur valent une grande considération. Sur le plan socio-politique, ils prennent part à l'exercice du pouvoir et de la justice en assistant le chef du pays et les chefs de village.

Ils sont donc bien intégrés dans la société sans perdre leur spécificité, à la différence des Jaxanke du Bundu, qui ne participent pas aux affaires de l'État (6), ou des marabouts de la vallée de la Gambie, qui sont exclus des fonctions politiques et de la détention des terres (7). L'islam a profondément marqué la société du Gajaaga. Selon le *Tarikh el Fettash*, le chef du pays avait l'habitude de rendre visite aux musulmans de Gunjuru (Kanmera) pendant le Ramadan (8). Au XVIIIe siècle, selon P. David, un village de Bacili, Maxanna, célèbre la fin du mois de jeûne (9). Toutefois familles maraboutiques et guerrières demeurent attachées à des modes de vie et à des valeurs qui leur sont propres.

3. Agriculture et commerce.

Le système de production agricole.

Les villages soninke, situés sur les berges du lit mineur du Sénégal, associent des cultures de décrue aux cultures sous-pluie, ce qui atténue les aléas du climat soudano-sahélien. Le chef du pays est le maître des terres par droit de conquête, mais certaines familles sont exemptées de taxes : les différents lignages Bacili, les *mangu*, les marabouts, etc. Dans chaque village, les terres sont placées sous le contrôle du maître de la terre ou du chef de village, s'il cumule les deux fonctions. Les terres d'hivernage, *xaaxu du nyiinye*, sont généralement d'accès libre mais celles de décrue, *ji n batte*, sont détenues par les familles dirigeantes qui peuvent en concéder le droit d'usage pour une durée déterminée. Ces terres fertiles sont peu étendues mais occupent une place relativement importante dans la production puisqu'elles permettent une seconde campagne de cultures.

Alors que le village constitue l'unité foncière où se définissent les droits d'usage et la répartition des terres, le travail agricole s'organise au niveau de la famille étendue, le *ka*, qui réunit plusieurs ménages polygames. Cette unité de production, de consommation et de résidence rassemble les dépendants de l'aîné : ses parents en ligne patrilinéaire, leurs épouses et les esclaves. Les hommes cultivent un champ collectif cinq jours sur sept de huit heures à quatorze heures, sous l'autorité du chef de famille. Le produit de leur travail est géré par celui-ci dans le « grand grenier » : il s'agit essentiellement de sorgho, de petit mil et de maïs. Ses frères et ses « fils », au sens classificatoire du terme, travaillent le reste du temps sur leurs propres champs, les aînés bénéficiant à leur tour de l'aide des plus jeunes. Les femmes participent aux semis et aux récoltes sur les champs collectifs mais chacune exploite, avec ses filles célibataires, des parcelles attribuées par son mari. Elles gèrent elles-mêmes leurs récoltes de riz, d'arachides, de légumes et de plantes tinctoriales. Hommes et femmes cultivent également du coton. La consommation s'organise au sein de la famille étendue : théoriquement, chacun y contribue proportionnellement à son travail et aux aides qu'il reçoit, mais les entorses à la règle sont fréquentes, surtout en cas de pénurie. Un *ka* peut être dédoublé géographiquement sans perdre son unité fonctionnelle que concrétise la prise en commun des repas. L'accroissement démographique ou la rivalité entre demi-frères peut conduire à l'éclatement de la famille étendue en unités plus petites.

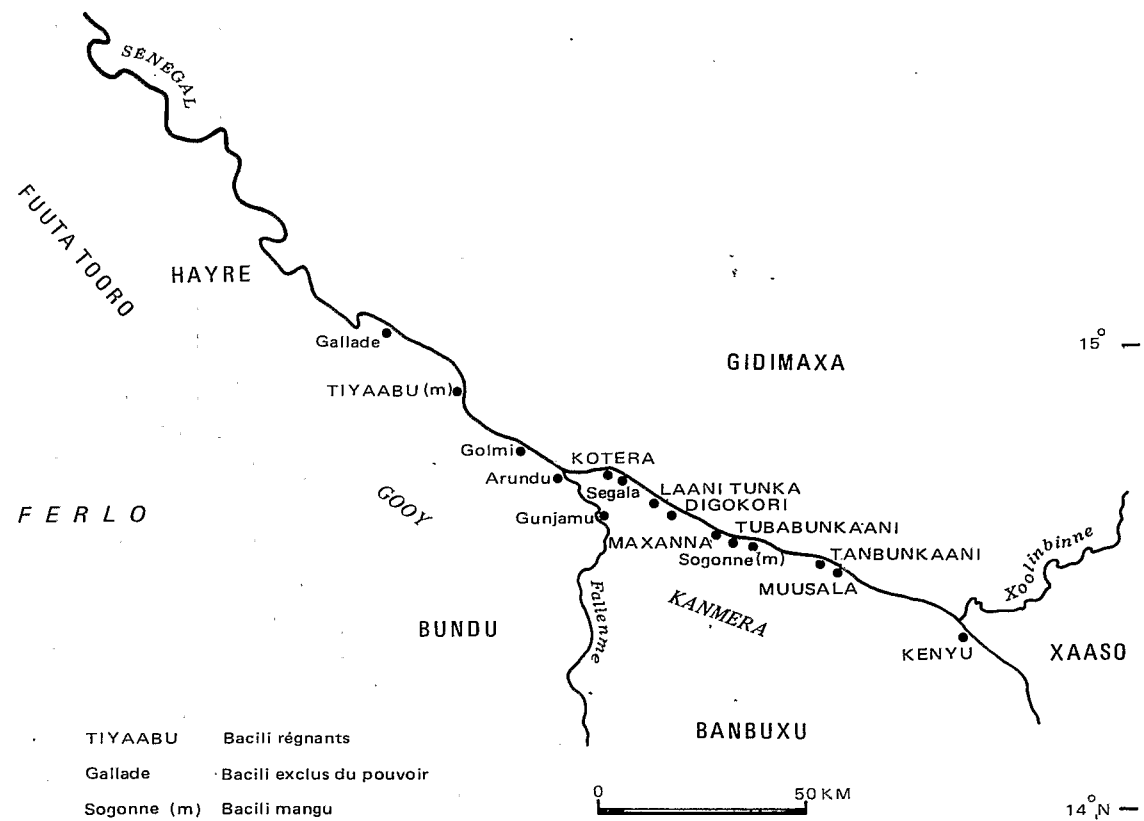
A cette époque, Bacili et *nyaxamalani* ne pratiquent pas l'agriculture, vivant de leurs butins, du travail de leurs esclaves et des prélèvements sur les récoltes pour les premiers, des dons reçus en contre-partie de leurs services pour les seconds. Dans les autres familles *hooro*, hommes et femmes participent plus ou moins aux travaux agricoles selon le nombre

d'esclaves qu'ils possèdent. *Mangu*, marabouts et autres « grandes familles » ont généralement les moyens de s'en abstenir. C'est donc sur des bases inégalitaires que fonctionne le système de production, qu'il s'agisse de l'accès aux terres ou de la force de travail dont dispose chaque famille.

Une tradition commerciale.

Le commerce occupe une place importante dans l'économie du Gajaaga. Au niveau local, le mil est échangé avec les Maures de la rive droite du fleuve et avec les Peuls du Bundu, mais il intervient peu dans la traite atlantique, les Européens s'approvisionnant plutôt au Fuuta Tooro. Pendant la saison sèche, forgerons et cordonniers se déplacent de village en village pour écouler leur production. Après les récoltes, les hommes libres organisent des expéditions commerciales, à l'exception de l'aristocratie guerrière, Bacili et *mangu*, pour qui cette activité représenterait une dérogeance. Les pagens de coton, tissés par les esclaves, servent de monnaie et de premiers biens d'échange contre l'or du Banbuxu, les esclaves et l'ivoire du Soudan. Il est significatif que les pagens soient faits par des esclaves et non par des *nyaxamalani*, comme au Fuuta Tooro, ce qui permet d'utiliser cette production comme une marchandise, en dehors de tout rapport de clientèle. Cependant le commerce à longue distance est surtout l'apanage des *jula*, membres des familles maraboutiques ; ils s'appuient sur un réseau de relations d'affaires qui sont aussi familiales et religieuses. C'est une tradition ancienne, liée à la diaspora soninke dans le haut Sénégal et aux échanges transsahariens. Les familles guerrières y participent de leur côté comme pourvoyeuses de captifs, ce qui constitue un autre aspect de leurs liens avec le milieu maraboutique.

Cette région fut intégrée au début du XVIII^e siècle à la traite atlantique. En effet, après les voyages de Chambonneau en 1686, de La Courbe en 1690 et d'A. Brûe en 1698, la Concession du Sénégal fit construire en 1700 le fort Saint-Joseph entre les villages de Daramanne et Maxanna au Kanmera. Dès lors, et jusqu'à l'abandon des postes français dans le haut Sénégal, à la suite des guerres avec la Grande-Bretagne, le Gajaaga fut pour la France la principale source d'approvisionnement en esclaves en Sénégambie. Les relations entre négociants africains et chefs politiques en furent profondément modifiées. Les redevances ou « coutumes » versées par les Européens à ces derniers les incitaient à faire pression sur le commerce, étant proportionnelles au volume des transactions de chaque escale. Les commerçants de leur côté disposaient de sérieux atouts : ils pouvaient en effet détourner les caravanes du Soudan vers la Gambie si les conditions leur paraissaient plus avantageuses. Aussi un nouveau rapport de forces se mettait-il progressivement en place à leur profit. De plus la



- TIYAABU Bacili régnants
- Gallade Bacili exclus du pouvoir
- Sogonne (m) Bacili mangu

0 50 KM

Carte 2 - Villages de Bacili au Gajaaga (XIXe siècle).

recherche des « coutumes » accentuait les rivalités à l'intérieur de la famille dirigeante et les convoitises des États voisins.

4. Organisation politique.

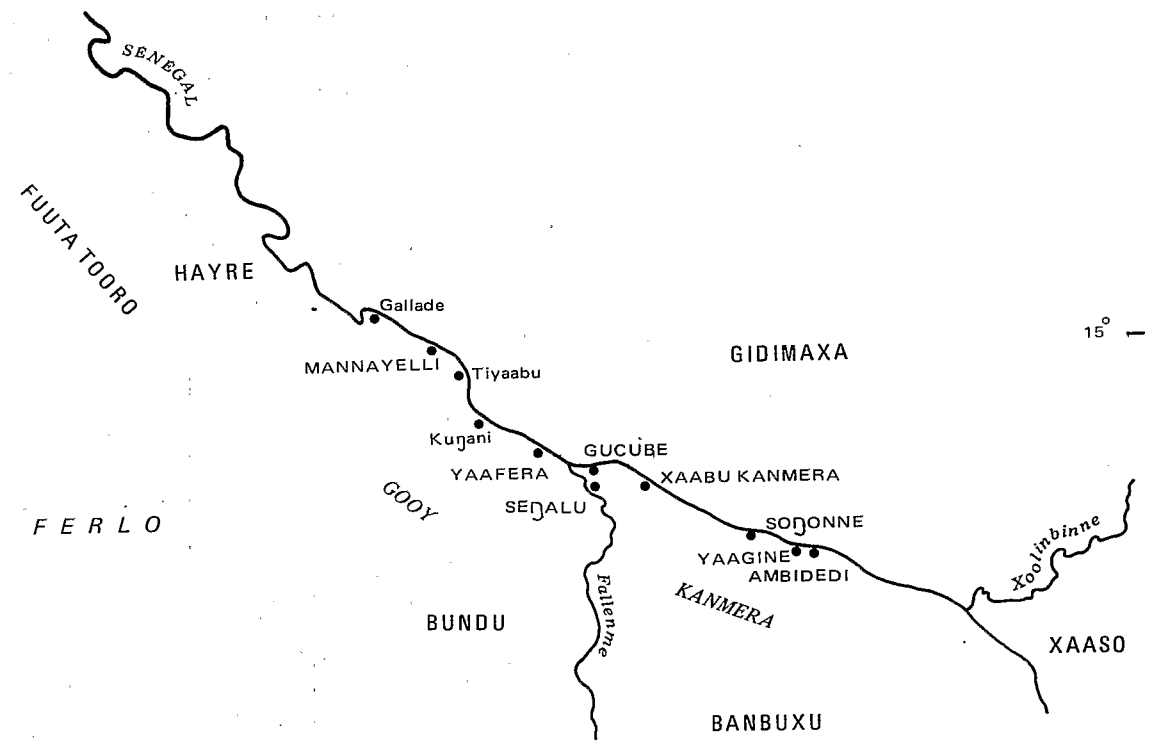
Les limites du pouvoir central.

Au début du XIXe siècle, le Gajaaga est composé de deux provinces, le Gooy et le Kanmera, qui ont chacun leur chef ou *tunka*, le plus âgé étant le *tunka* de tout le pays. Cette fonction est aux mains des Bacili, divisés en lignages rivaux, sans parler de ceux qui ont été exclus du pouvoir. La dynamique segmentaire dont relève la reproduction de la famille étendue (cf. p. 92) se retrouve en effet dans le fonctionnement de la vie politique. Au Gooy, ce sont les Bacili de Tiyaabu, les Wurikaara. Au Kanmera, plusieurs lignages entrent en compétition : les Bacili Suntukaara à Laani Tunka et Muusala, les Maxankaara à Maxanna, Tubabunkaani et Tanbunkaani, les Jankanmekaara à Kotera et les Madikaara à Kenyu. C'est en principe au plus âgé que revient la charge de *tunka*, mais c'est souvent le lignage le plus influent qui prend le pouvoir. Par ailleurs, le *tunka* étant très âgé, c'est un membre de sa famille, plus jeune que lui, qui exerce de fait ses fonctions (cf. carte 2).

Le *tunka* est le maître du territoire, le chef de l'armée et de la justice. Son pouvoir est concrétisé par l'impôt sur les récoltes, la *jakka*. Il est inviolable et irrévocable, en théorie du moins. Il gouverne avec l'aide d'un conseil gérontocratique composé de notables (parents, alliés et marabouts), de clients et d'esclaves de confiance. Les villages ont une large autonomie, le *tunka* se bornant à reconnaître la nomination de leur chef et n'intervenant pas dans la vie économique, jusqu'aux modifications induites par la traite européenne dans la sphère commerciale. Néanmoins, la domination de l'ensemble des Bacili s'exerce avec violence sur la population. Forts de la protection qu'ils lui assurent, en principe, contre les rapt d'esclaves, ils se situent en effet au-dessus des lois et jouissent d'un « droit d'exaction » sur les récoltes, dont le souvenir est encore présent de nos jours.

Les rapports de dépendance.

Ils structurent la vie socio-politique en définissant les rôles de chacun, au moyen de serments révocables, *laada*, ou inviolables, *jonju*. Ils rendent interdépendants les différents groupes statutaires pour toutes les manifestations de la vie sociale (baptêmes, mariages...). Ils atténuent les rapports hiérarchiques par les services réciproques qu'ils impliquent entre patron et



YAAFERA mangu chefs de village
 Gallade présence de mangu

0 50 KM

Carte 3 – Villages de mangu au Gajaaga (XIXe siècle).

client, entre guerrier et marabout. Ils ont joué un rôle fondamental dans la répartition des pouvoirs au niveau villageois et dans la formation de l'État. C'est en contractant des rapports de dépendance avec des familles maraboutiques et guerrières que les Bacili ont légitimé leur domination. Parmi ces dernières, les *mangu* constituent des alliés privilégiés. Certains étaient installés au Gajaaga avant la venue des Bacili et furent dominés par eux, comme les Siima, d'autres immigrèrent ultérieurement, comme les Gunjamu, les Jallo. Ils procèdent à la désignation et à l'intronisation du *tunka*, participent à son conseil et jouent le rôle de conciliateurs entre les Bacili, entre les *tunka* du Gooy et du Kanmera en particulier. En temps de guerre, ce sont des chefs militaires et ils sont chargés du partage du butin. Mais si leur fonction repose sur un serment qui les engage vis-à-vis de l'ensemble des Bacili, chaque famille de *mangu* est l'alliée spécifique d'un lignage. Aussi apparaissent-ils davantage comme des groupes de pression sur lesquels s'appuient les branches rivales de la famille dirigeante dans leur compétition pour le pouvoir (cf. carte 3).

Les rapports de dépendance jouent donc un rôle contradictoire : éléments de cohésion sur le plan social, ils accentuent plutôt les facteurs de division sur le plan politique. Tandis qu'ils consolident la formation sociale dans son ensemble en constituant un système de contre-pouvoirs, ils entretiennent les rivalités au sein du groupe dirigeant. Avec les nouveaux intérêts mis en jeu par la traite atlantique, les forces centrifuges vont l'emporter et approfondir le clivage, jusque là pacifique, entre l'aristocratie guerrière et les commerçants islamisés.

II. L'IMPACT DE L'EXPANSION COMMERCIALE FRANÇAISE SUR LA SOCIÉTÉ DU GAJAAGA DE 1818 A 1858.

1. *La mise en place d'un nouveau système commercial et la rupture de l'unité politique du Gajaaga (1818-1848).*

Le retour des Français dans le haut fleuve et la réorganisation du commerce.

a) La fondation du fort de Bakel.

Après plus d'un demi-siècle de conflits, Saint-Louis et Gorée furent restitués à la France par la Grande-Bretagne au traité de Paris en 1814 et les autorités françaises en reprirent possession en 1817. La perte de colonies américaines, de Saint-Domingue en particulier, indépendante depuis 1804,

et l'interdiction de la traite des esclaves par le décret impérial du 29 mars 1815, sous la pression de la Grande-Bretagne, suscitèrent la mise en place d'une nouvelle politique d'expansion coloniale en Afrique. Alors qu'on tentait des expériences de colonisation agricole dans le bas fleuve, on créa un fort à Bakel en 1820 pour faire du haut Sénégal un pôle d'expansion commerciale. Outre la perspective d'exploiter des ressources variées (gomme de la rive nord, or du Banbuxu, ivoire, cuir et cire apportés par les caravanes du Soudan), ce projet fut stimulé par la concurrence britannique : il s'agissait de détourner sur Bakel les caravanes qui avaient pris l'habitude de se rendre en Gambie pendant la longue absence des Français au Gajaaga, et de poser des jalons pour la découverte de l'intérieur de l'Afrique. La création d'un fort à Bakel présentait des avantages stratégiques : on pourrait s'appuyer sur les Njaay, qui dirigeaient le village, contre la famille régnante de Tiyaabu, et mettre à profit la proximité du Bundu, État puissant qu'on devait se concilier. Il pouvait en effet, par sa situation géographique, infléchir le trajet des caravanes vers le Sénégal ou la Gambie.

Le commerce anglais très actif sur la Gambie représentait une concurrence réelle pour les intérêts français car, en utilisant les possibilités de navigation du fleuve, qui n'a pas de rythme saisonnier comme le Sénégal, la Grande-Bretagne pouvait multiplier le trafic et offrir de meilleurs prix aux commerçants africains. De plus, sa production industrielle était bien en avance sur celle de la France dont un seul secteur, le textile, commençait à se développer. Les marchandises anglaises étaient abondantes jusque sur les marchés du Soudan où elles parvenaient par la Gambie, la Sierra-Léone et aussi par Tripoli et les voies du commerce transsaharien. Les autorités de Bathurst exerçaient un contrôle assez lâche sur le commerce, qui était aux mains de métis et d'Africains libérés travaillant pour le compte de firmes anglaises. Saint-Louis, au contraire, contrôlait de près le commerce du Gajaaga à cause de la distance, du danger des expéditions et de la forme même de ce commerce, pris en charge par une compagnie privilégiée.

b) La Compagnie de Galam (10).

Après diverses expériences de commerce libre, les commerçants de Saint-Louis réclamèrent la création d'une société privilégiée. La Compagnie de Galam, créée en 1824, détenait le monopole du commerce du Gajaaga du 1er janvier au 31 juillet. Néanmoins les traitants qui faisaient du commerce libre pendant le reste de l'année étaient contrôlés par le commandant du fort de Bakel et par l'agent de la Compagnie, assistés d'un conseil de commerçants. Avec la liquidation de l'expérience agricole de Richard-Toll en 1831, la Compagnie de Galam restait le seul élément d'expansion au Sénégal.

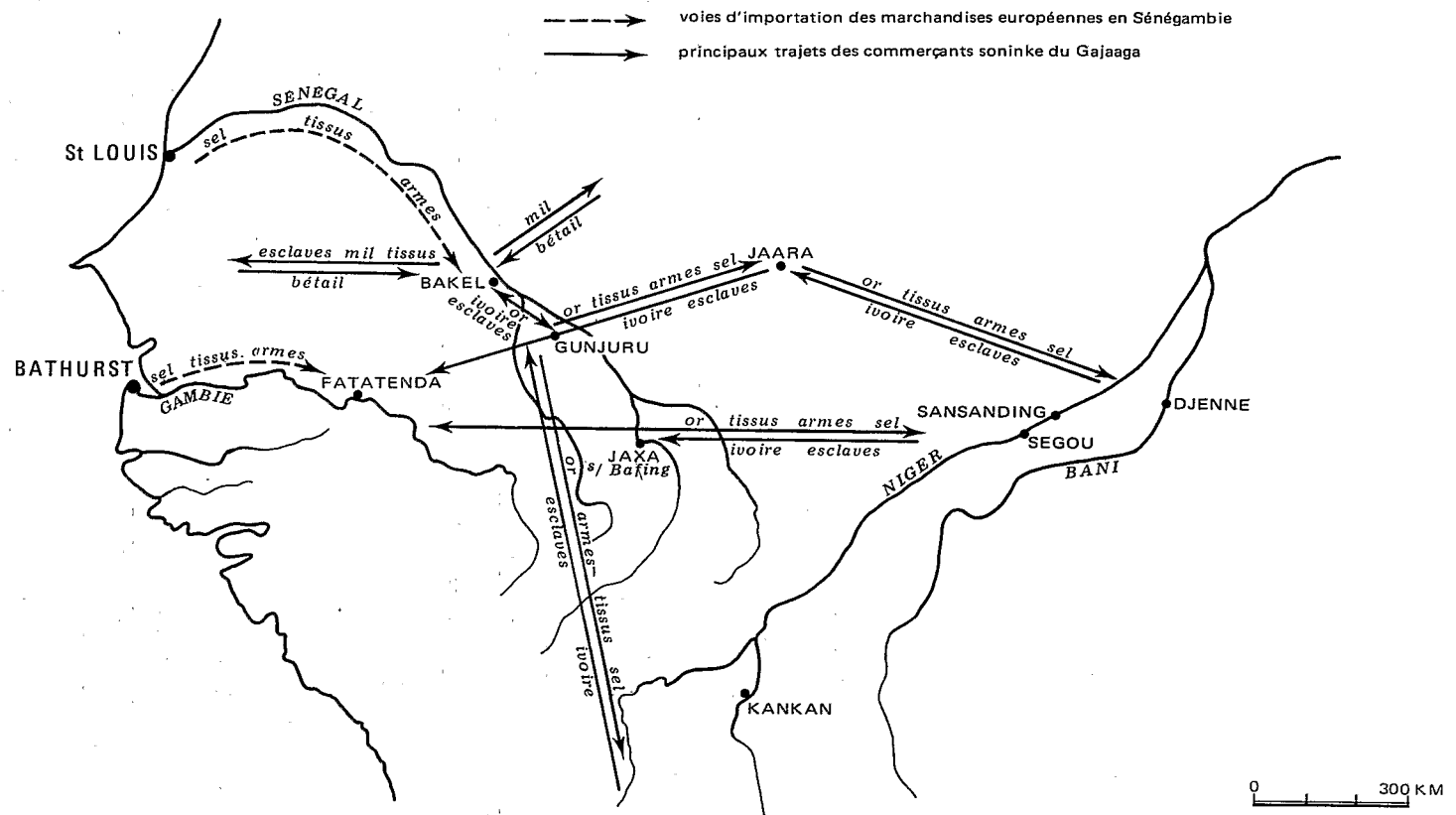
Outre l'achat d'or, d'ivoire, de cuir et de gomme, la traite des esclaves se poursuivait bien qu'illégitime. Selon Raffenel (11), elle représentait jusqu'en 1846 la plus grande source de profit pour le commerce libre, malgré les sanctions pénales prévues par la loi de 1831. Elle continuait aussi sous d'autres formes : un arrêté de 1836 obligeait la Compagnie de Galam à fournir vingt à cent « engagés à temps » par an, qui seraient émancipés au bout de dix à quatorze ans de service dans la Compagnie indigène du Sénégal ou dans la Compagnie des Pionniers de Cayenne.

Au Gajaaga, la « traite légitime » n'a pas bouleversé les anciens courants d'échanges, à l'exception du sel marin qui supplanta le sel saharien. Les Français essayèrent de se passer des *jula*, mais ils ne purent atteindre les mines d'or du Banbuxu ni les grands marchés du Niger. Aussi devaient-ils faire pression sur les États du haut fleuve pour attirer les caravanes dans les comptoirs du Sénégal et leur barrer la route de la Gambie (cf. cartes 4 et 5). Le « commerce de Galam » reposait donc sur une stratégie tout autant politique et militaire que commerciale.

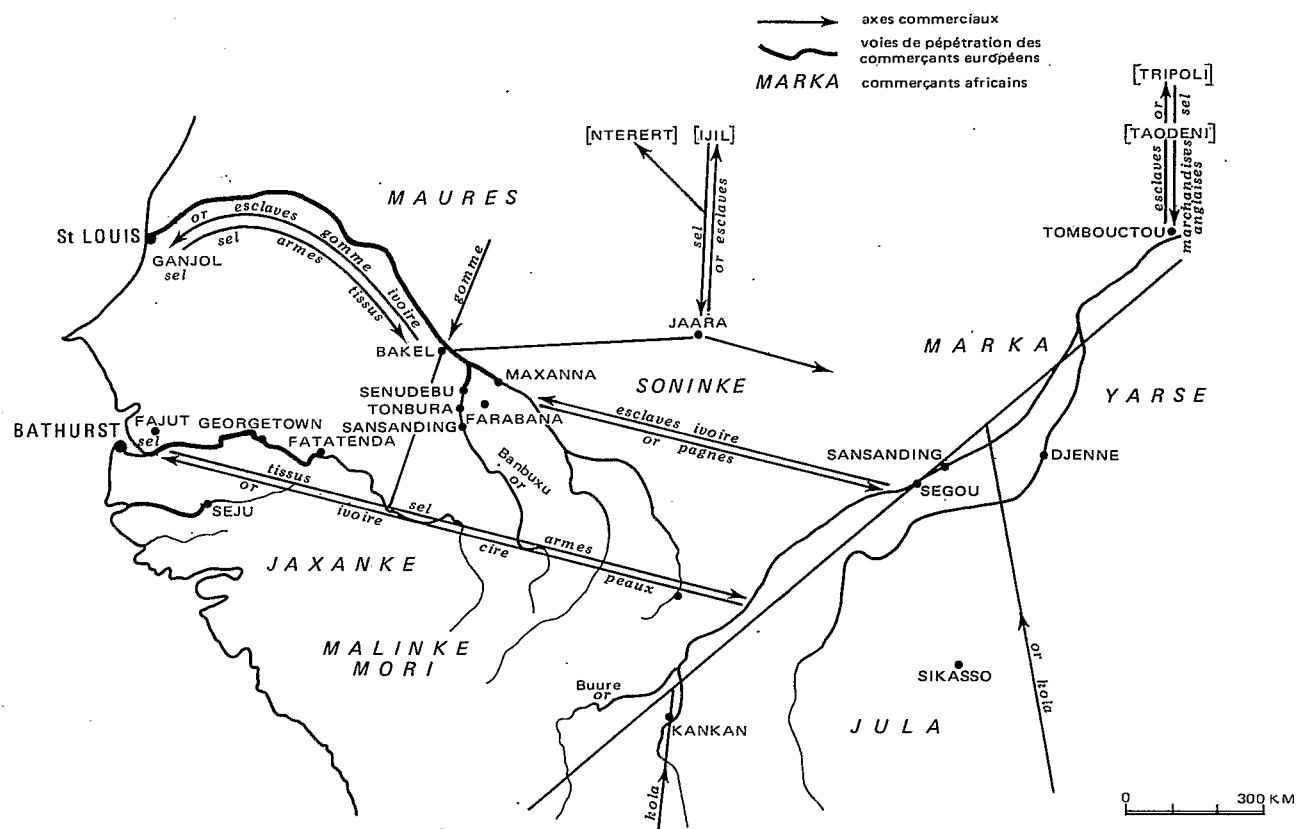
La « neutralité » française et la rupture de l'unité politique du Gajaaga.

Sans s'affirmer comme puissance territoriale, la France ne menait plus la politique non interventionniste du XVIII^e siècle. L'enclave commerciale de Bakel était placée sous autorité gouvernementale, en la personne du commandant du fort, commandant militaire supérieur et administrateur en chef des comptoirs qui en dépendaient, chargé des relations avec les États du haut fleuve. Malgré leurs protestations de neutralité, les autorités françaises menaient une politique ambiguë, cherchant d'un côté à maintenir la paix, indispensable à la prospérité du commerce, en évitant de s'engager dans les conflits, exploitant de l'autre la rivalité entre États africains pour attirer les caravanes et établir de nouveaux comptoirs.

Par le paiement de coutumes annuelles, les Français sanctionnaient l'autorité des souverains africains sur leur territoire, en reconnaissant leurs droits sur les transactions qui s'y faisaient, selon les traditions du commerce soudanais. Quatre coutumes étaient payées dans la région : une au *tunka* du Gooy, une au *tunka* du Kanmera, la « grande coutume » étant versée à celui des deux qui exerçait la fonction de *tunka* du Gajaaga, une à l'*almaami* du Bundu et une enfin au chef des Maures Idaw Aish, qui venaient vendre la gomme à Bakel. Elles servaient aussi de moyens de pression de part et d'autre : les Français différaient leur paiement à titre de représailles, les chefs africains entravaient le commerce pour obtenir leur augmentation. Contrairement aux biens amassés dans le commerce qui affermissaient la position économique des marabouts et leur rôle dans la société, les coutumes divisaient et affaiblissaient les forces politiques par les rivalités qu'elles suscitaient.



Carte 4 - Le commerce des Soninke du Gajaaga dans la première moitié du XIXe siècle.



Carte 5 – Principaux axes du commerce ouest-africain et européen dans les années 1840.

Ainsi dix-neuf traités furent-ils signés avec le Gajaaga de 1818 à 1858. Cette période fut surtout marquée par « la guerre des deux Sanba », dont le souvenir est resté vivace jusqu'à nos jours. Ce long conflit opposa de 1833 à 1841 le chef de village de Tiyaabu, Sanba Xunba Jaaman, et le chef de village de Maxanna, Sanba Yasin. La crise éclata au sujet de la « grande coutume » qui revenait au *tunka* du Gajaaga, un Bacili de Kotera, et que les chefs de Tiyaabu et de Maxanna s'accusaient mutuellement de vouloir accaparer. Pour rétablir le commerce, les Français imposèrent par la force la signature de plusieurs traités et essayèrent en vain de réconcilier les deux parties. Ils voulaient notamment éviter que le Karta, allié du Kanmera, et le Bundu, allié tantôt du Gooy tantôt du Kanmera, n'exploitent la situation à leur profit. La mort de Sanba Yasin, vers 1841, arrêta un moment les hostilités mais provoqua une crise successorale au Kanmera. En 1844, la signature par le commandant de Bakel de deux traités séparés avec le Gooy et le Kanmera consumma la division politique du pays et la disparition de la fédération entre les deux provinces. Les conflits reprirent l'année suivante et se multiplièrent après la proclamation du commerce libre en juillet 1848 qui, tout en permettant un essor des activités commerciales, intensifia les antagonismes.

2. Le commerce libre et l'offensive française (1848-1858).

La libre concurrence et l'exaspération des conflits.

Les bénéfices de la Compagnie de Galam s'étaient accrus depuis 1824 mais elle n'avait pas réussi à étendre durablement ses activités, à cause de la précarité des comptoirs sur le Sénégal et de la difficulté à s'implanter au Bundu. On contestait aussi ses structures financières : si le bénéfice moyen réalisé dans les années 1843-1846 s'élevait à 89%, le bénéfice par action tombait à 38% à cause des charges et retenues imposées par le gouvernement. De plus la Compagnie était accaparée par quelques commerçants. Aussi, dans les années 1840, les protestations contre le monopole partiel de la Compagnie de Galam et ses privilèges se firent-elles plus vives.

Par l'arrêté du 29 juillet 1848, le gouvernement de la II^e République instaurait la libre concurrence au Sénégal. La traite de la gomme était limitée aux villages de Bakel, Senudebu, Maxanna et Médine. Les coutumes continueraient d'être payées par le gouvernement et les différends entre traitants et Africains devraient être portés devant le commandant de poste. Un certain contrôle était donc maintenu. Mais en 1851 une commission gouvernementale recommanda l'abolition de la fixation des prix et de la limitation du commerce aux escales. Le commerce de la gomme s'amplifia, la culture des arachides se développa et de nouveaux comptoirs apparurent

au Gidimaxa et au Kanmera. L'essor du commerce et le relâchement du contrôle gouvernemental sur les transactions furent la source de nouveaux conflits avec les chefs politiques du haut fleuve.

Le commerce de la gomme souffrait depuis le début du siècle d'une crise successorale au sein de la famille régnante des Idaw Aish, les deux branches rivales cherchant à dominer l'escale de Bakel pour toucher les coutumes. Après la suppression de la Compagnie de Galam, le montant des coutumes fut d'abord laissé à l'appréciation des partenaires. Mais, devant la recrudescence des conflits, les droits furent de nouveau fixés impérativement. La multiplication des comptoirs suscita de nouvelles rivalités entre les deux anciennes provinces du Gajaaga, le Bundu et le Gidimaxa, et aggrava l'instabilité des États du haut fleuve. La « politique de la canonnière », avec la destruction de nombreux villages par les Français, parut cependant insuffisante aux traitants et aux maisons de commerce qui réclamaient l'établissement d'un pouvoir fort. Le jihad d'El Haaj Umar en fournit l'occasion.

La lutte contre El Haaj Umar.

a) Une politique expansionniste.

Les difficultés accrues par la libre concurrence au Gajaaga mais aussi tout au long du fleuve, au Fuuta Tooro, au Waalo et avec les Maures Trarza et Brakna, provoquèrent un tournant dans la politique française au Sénégal. La commission interministérielle de 1850, comprenant des hommes d'affaires et des militaires, décida de renforcer la garnison des postes de Bakel et de Senudebu (créée en 1845) et d'y laisser en permanence une flotille d'au moins trois bâtiments pour rétablir la sécurité dans le haut fleuve. Les revendications des commerçants de Saint-Louis, réclamant la mise en œuvre d'une politique de conquête, furent satisfaites par la politique expansionniste du Second Empire. Le gouverneur Protet l'inaugura dans le bas-fleuve : il prit Podor en avril 1854, y créa un poste ainsi qu'à Dagana. Les conséquences positives de cette politique sur le commerce accrurent la pression des traitants et des négociants qui réclamaient l'établissement d'un protectorat sur le Waalo. Au Gajaaga, la présence française se faisait de plus en plus pesante. Le nombre de commerçants saint-louisiens ayant augmenté, les terrains du poste étaient devenus insuffisants et les traitants établis hors des limites devaient payer une coutume au *tunka*. Aussi, en septembre 1854, le commandant de poste acheta-t-il la plaine située au pied du fort, malgré les résistances des Bacili.

Après l'attaque du village de Farabana au Banbuxu par El Haaj Umar en novembre 1854, on renforça la garnison de Bakel tout en hésitant encore sur la politique à suivre. Faïdherbe, nommé gouverneur en décembre 1854, déclencha l'offensive en avril 1855. Ces circonstances ont précipité

l'intervention militaire dans le haut fleuve, qui débuta alors que la « pacification » du Waalo n'était pas achevée.

b) Répression et conquête.

Avant la proclamation du jihad en 1854, la renommée d'El Haaj Umar avait atteint le haut Sénégal dès le début des années 1840, grâce au rayonnement de son école coranique au Fuuta Jallon et à son voyage au Fuuta Tooro. Sa victoire sur le chef de Jallonkedugu en 1852, qui plaça le Buure sous son contrôle et lui permit d'échanger de l'or contre des armes en Sierra Léone, rehaussa son prestige et lui attira de nombreux partisans. Pendant ces années préparatoires, il fit plusieurs tentatives de rapprochement avec les Français et essaya de les rassurer sur ses intentions : son jihad était seulement dirigé contre les animistes et il leur proposait d'installer des comptoirs sous sa protection, moyennant le paiement de taxes et la fourniture d'armes et de munitions. Politique réaliste, puisque l'hostilité des chefs du Fuuta Tooro ne lui permettait pas de lutter ouvertement contre la pénétration française au Sénégal. Aussi dirigea-t-il ses premières attaques contre les animistes du Banbuxu, du Gajaaga, du Xaaso et du Karta.

Néanmoins les autorités françaises s'inquiétaient de ce pouvoir qui dressait un nouvel obstacle à leur pénétration dans le Soudan. Le Gooy, le Bundu et le Gidimaxa s'étaient dans l'ensemble ralliés à El Haaj Umar. Malgré la défection de certaines familles, le Kanmera et le Xaaso étaient sous sa domination. En août 1855, Faidherbe annexa Bakel et en septembre de la même année Médine, où il fit construire un fort. La difficile conquête du Karta ne permit pas à El Haaj Umar d'ouvrir un second front contre l'offensive française. Il ne pouvait que lutter indirectement, en ordonnant à ses partisans d'entraver le commerce. Faidherbe amena les chefs politiques à signer des traités pour légitimer l'influence de la France, en utilisant l'hostilité de certains à l'égard d'El Haaj Umar. Ces traités avec le Kanmera et le Gidimaxa – le Gooy était déjà de fait sous leur domination – accordaient aux Français la liberté du commerce sans avoir à payer de coutume. Mais ils restèrent lettre morte et les partisans d'El Haaj Umar se remirent à intercepter les relations commerciales. Le Gooy ne le soutenait pas ouvertement mais lui envoyait des renforts.

Après s'être solidement implanté à Nyooro, il revint au Xaaso en février 1857 et d'avril à juillet fit le siège de Médine. Son échec le dissuada d'entrer de nouveau directement en lutte contre les Français mais il contrôlait toujours le Karta et la rive droite du haut Sénégal. L'année 1858 marqua une étape importante dans la conquête française : en février furent signés des traités avec le Bundu et le Banbuxu qui en faisaient des partenaires commerciaux obligés et dociles. En août, l'annexion du Gooy supérieur (de Bakel à la Fallemme) et l'établissement d'un protectorat sur le Gooy inférieur (de Tiyaabu à Denbankaani) marquèrent la fin de l'intégrité

territoriale du Gajaaga. Le traité passé en août 1860 entre Faidherbe et El Haaj Umar délimitait les zones d'influence des deux pouvoirs, de part et d'autre du Sénégal et du Bafing.

Le jihad avait été pour Faidherbe l'occasion de mettre en œuvre dans le haut fleuve une politique de conquête qui, parallèlement aux opérations menées contre les Maures, le Fuuta Tooro et les États wolof, allait contribuer à transformer les comptoirs du Sénégal en colonie. Pour la population africaine, il avait représenté, au-delà des motivations religieuses, l'espoir de mettre fin à un demi-siècle de troubles et d'opposer un pouvoir fort à la présence étrangère. Mais le ralliement au jihad n'avait pas été unanime. Les réactions diverses à ce mouvement étaient significatives des contradictions sociales aiguës par l'expansion commerciale européenne.

3. La société du Gajaaga, de la crise politique à l'islam conquérant.

Guerriers et marabouts.

Les formes de participation à la traite sont restées très liées aux clivages statutaires. P. Soleillet, qui traversa le Gajaaga en 1878-79, note encore la réticence de l'aristocratie à pratiquer le commerce : des trois villages de Laani Moodi, Laani Tunka et Laani Taaxutalla, « les marabouts seuls vont dans le Ségou et dans le Bouré chercher des captifs et de l'or. Les autres leur avancent de la guinée et prennent part aux bénéfices » (12). Les Bacili se firent surtout laptots, courtiers, interprètes... Ces derniers étaient recrutés parmi les fils de chefs, « éduqués » à l'école des otages de Saint-Louis. Ces nouvelles tâches n'étaient pas frappées de discrédit comme le commerce et représentaient une source de richesse et d'autorité. Par là-même, elles contribuaient à renforcer les rivalités politiques. Ainsi, en 1851, les traitants se plaignaient-ils des Bacili de Maxanna qui accaparaient ces fonctions au Kanmera.

Outre l'éclatement de la fédération du Gooy et du Kanmera, les structures politiques furent en crise à l'intérieur de chaque province. Au Gooy, l'autorité de Tiyaabu se heurtait à celle des Njaay de Bakel, soutenus par les Français, et à l'influence du Fuuta Tooro et du Bundu. Au Kanmera, Maxanna monopolisa le pouvoir, contrairement aux règles de succession. Il se morcela à l'intérieur même de ce village, à tel point qu'en 1848 les coutumes étaient réparties entre six bénéficiaires. Par ailleurs, les Français multiplièrent leurs tentatives de conciliation et s'en firent reconnaître le droit par un traité du 31 juillet 1848 : « Dans tous les différends qui pourront survenir entre les Baquéris et qui seraient de nature à faire prendre les armes, le Gouverneur du Sénégal sera prié d'intervenir comme

médiateur » (13). Ce moyen de pression supplémentaire s'inscrivait dans le contexte socio-politique local. C'était le rôle des *mangu* et des marabouts, c'était aussi une procédure habituelle entre des États liés par un pacte. Sans doute les autorités africaines n'ont-elles pas mesuré le danger que représentait l'ingérence croissante des Français dans les affaires du pays.

Avant le déclenchement du jihad d'El Haaj Umar, Faidherbe notait que le pouvoir des villages maraboutiques s'élevait sensiblement à côté de celui des Bacili (14). Ils semblent aussi avoir supplanté les *mangu* comme médiateurs, du moins dans les négociations avec les Français, comme en témoignent leurs signatures au bas des traités. Leur rôle dans les échanges et leur désengagement des conflits politiques en faisaient, en effet, des partenaires privilégiés et des éléments de stabilité face à l'aristocratie guerrière.

Le ralliement à El Haaj Umar.

A côté des motivations religieuses, ce mouvement a pu trouver un écho dans les couches sociales dominées. Au Fuuta Tooro, selon Carrère et Holle, l'aristocratie cléricale des *toorobbe* avait tenté d'assassiner El Haaj Umar parce qu'elle sentait son pouvoir menacé par « les propos qu'il tenait aux opprimés » (15). D'après Faidherbe, certaines tribus maures s'y rallièrent pour échapper à la domination des Idaw Aish dont ils étaient tributaires (16). Le commandant de Bakel Rey parle d'un « esprit d'indépendance » suscité par le passage d'El Haaj Umar dans les villages d'esclaves du Xaaso (17). Au Gajaaga, le jihad semble surtout avoir ravivé les conflits au sein de l'aristocratie et représenté pour les familles maraboutiques une tentative d'institutionnaliser leur place nouvelle dans la société.

Dans l'ensemble, les Bacili Maxankaara et Jankanmekaara du Kanmera se sont opposés au jihad alors que ceux du Gooy et les Suntukaara du Kanmera l'ont soutenu. Ces derniers s'étaient désolidarisés des Bacili de leur province durant les conflits de la première moitié du XIXe siècle. Les habitants du Gooy, ne pouvant affronter directement les Français, envoyaient des renforts à El Haaj Umar, émigraient sur la rive droite du fleuve contrôlée par ses partisans ou interceptaient les caravanes se rendant à Bakel. Ils s'exposèrent ainsi à de dures représailles. Mais le ralliement des Bacili de Tiyaabu n'était pas sans partage car il menaçait leur pouvoir. Ainsi refusèrent-ils de lui fournir des troupes, sans s'opposer toutefois aux adhésions individuelles. Ceux qui partirent appartenaient surtout au lignage de l'ancien *tunka* Sanba Xunba Jaaman : leur engagement prolongeait la longue rivalité entre Gooy et Kanmera. Quant aux Bacili de Maxanna, Tubabunkaani et Kotera, plus éloignés du fort de Bakel, sans doute se sentaient-ils moins menacés par les Français que par El Haaj Umar, en tant

qu'animistes et alliés des Bambara du Karta. Après avoir vu détruire plusieurs fois leur village, les habitants de Maxanna se réfugièrent à Arundu en 1857, un village du Gooy en face duquel stationnait un bateau français.

Le soutien des familles maraboutiques ne fut pas unanime et a évolué en fonction du rapport de forces entre El Haaj Umar et les Français. Au Kanmera, Daramanne et Laani Moodi l'ont soutenu dès le début. En 1855, les marabouts de Daramanne soulevèrent toute la province et, en janvier 1856, tentèrent d'assassiner les Bacili de Maxanna. Certains villages du Gooy se rallièrent au jihad comme Jawara, d'autres restèrent plus réservés comme Kunjani et Muderu. Les partisans d'El Haaj Umar pouvaient espérer jouer un rôle à la mesure de l'influence qu'ils avaient acquise dans la société, au prix de l'abandon de la voie Qadriya pour la Tijaniya. Un renouveau politique et l'instauration d'un pouvoir fort au sein d'un État théocratique répondait aussi aux vœux des commerçants. Néanmoins certains marabouts redoutaient la remise en cause de leurs prérogatives et leurs liens économiques avec les Français les plaçaient dans une position ambiguë. Dès le XVIII^e siècle, en effet, la traite atlantique représentait la part la plus importante de leurs transactions et les avait rendus dépendants du commerce européen. La victoire des Français à Médine en 1857 incita sans doute certains d'entre eux à prendre leurs distances vis-à-vis d'El Haaj Umar pour sauvegarder leurs intérêts immédiats.

La répression contre ses partisans se durcit après l'annexion du Gooy supérieur en 1858. Le jihad souffrait de plus des difficultés rencontrées au Fuuta et au Karta et de la lassitude de la population après tant d'années de guerre, de famine. Lors de son dernier passage au Gajaaga en 1859, El Haaj Umar ne put soulever le pays contre la domination étrangère. Cette tentative de restructuration politique fut donc brisée par la conquête française après s'être heurtée, au Gajaaga, aux contradictions de la société soninke.

EN GUISE DE CONCLUSION.

J'ai rendu compte de ce mémoire de maîtrise sans le modifier pour l'essentiel, mes recherches ultérieures sur cette région ayant porté sur la période coloniale. Dans le prolongement de cette première approche, je voudrais souligner cette interférence d'une logique segmentaire et d'un système étatique dont procèdent les rapports politiques sans qu'apparaisse une solution de continuité. Leur mode d'articulation a varié à travers l'histoire, marqué par leur cohérence à certaines périodes, par leur antagonisme à d'autres. La dynamique segmentaire a participé, en effet, à l'émergence de l'État du Gajaaga et à la mise en place de ses structures

politiques. Aux XVIIIe et XIXe siècles, en revanche, les conflits lignagers ont été, parmi d'autres, des facteurs de destructuration. Une pièce de plus à verser au dossier des « sociétés segmentaires » et des « sociétés étatiques », qui ne sont pas si étrangères les unes aux autres qu'on a bien voulu le croire...

NOTES

(1) A. Bathily, *Guerriers, tributaires et marchands*, thèse d'État, Dakar, 1985, 3 t., 943 p. : t. 1, p. 85.

(2) Leur statut dépend en fait du contexte socio-politique dans lequel s'est effectuée leur venue, certains étrangers ayant été intégrés dans la répartition des pouvoirs.

(3) Père J.B. Labat, *Nouvelle Relation de l'Afrique Occidentale*, Paris, 1728, 5 vol. : vol. III, p. 338.

(4) Ce terme d'origine arabe désigne un lignage ou segment de lignage avec ses dépendants : alliés, obligés, clients et esclaves. La *xabiila* constitue une unité fonctionnelle de la vie socio-politique.

(5) Mesure de capacité originaire d'Afrique du Nord, contenant de 2,5 kg à 4 kg de céréales.

(6) L. Saneh, *The history of the Jakhanke People of Senegambia*, Ph. D. thesis, London, 1974.

(7) Ch. A. Quinn, *Mandingo Kingdoms of Senegambia*, London, Longman, 1972 : p. 68.

(8) M. Kati, *Tarikh el Fettash*, trad. Houdas-Delafoffe, Paris, Maisonneuve, 1913 : p. 315.

(9) P. David, *Journal d'un voyage fait en Bambouc en 1744*, publié par A. Delcourt, Paris, Société française d'histoire d'outre-mer, 1974 : folio 76 verso.

(10) « Galam » est le nom donné au Gajaaga par les Wolof, les Haalpulaaren et, à leur suite, les Européens. Cette appellation viendrait du nom d'un ancien village, construit par les Bacili à la confluence du Sénégal et de la Fallemme.

(11) A. Raffenel, *Nouveau voyage dans le pays des nègres*, Paris, Imprimerie centrale des Chemins de fer, 1856, 2 t. : t. II, p. 122.

(12) P. Soleillet, *Voyage à Ségou*, Paris, Challamel, 1887, XX-516 p. : p. 107.

(13) Archives nationales de France, Section Outre-Mer, Sén. IV, 19 i.

(14) L. Faidherbe, *Notice sur la colonie du Sénégal*, Paris, A. Bertrand, 1855 : p. 50.

(15) F. Carrère et P. Holle, *De la Sénégambie française*, Paris, Firmin-Didot, 1855 : p. 195.

(16) L. Faidherbe, *Le Sénégal, la France et l'Afrique occidentale*, Paris, Hachette, 1889 : p. 94.

(17) *Le Moniteur du Sénégal*, 3 février 1857, n° 43.